

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 7 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT GERMAIN DE PRINCAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur PAILLAT Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} octobre 2024.

PRESENTS : Dominique PAILLAT, Catherine GOURMAUD, Fabrice HERBRETEAU, Philippe RIPAUD, Franck GUITTON, Laure ROUET, Benoit BARD, Nathalie BIZET, Odile DELACOTTE, Dominique EMERIT, Isabelle HELIE, Jean-Yves LOISEAU, Mickaël MACE, Nelly PIVETEAU.

ABSENTS EXCUSES : Benoit AVRIL ayant donné procuration à Fabrice HERBRETEAU, Françoise BODIN, Thomas CANDAIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle HELIE.

Nombre de conseillers : en exercice : 17 - Présents : 14 - Votants : 15.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h00.

Après lecture du dernier procès-verbal de réunion du Conseil Municipal en date du 2 septembre 2024 envoyé à chaque membre pour approbation, le Conseil Municipal approuve celui-ci.

ADMINISTRATION GENERALE

1- Présentation de la Convention Territoriale Globale

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Laure ROUET pour présenter ce point.

Cette dernière explique que la Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire sur tous les champs d'intervention mobilisés par la Caisse d'allocation Familiales (CAF) Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de communes,
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- De pérenniser et optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation de co-financement,
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non-satisfaits par les services existants.

Considérant que la CTG devient désormais le socle de toute relation contractuelle entre la CAF et les collectivités, prioritairement à l'échelle intercommunale, et qu'il s'agit d'une démarche partenariale et collaborative qui traverse tous les champs d'intervention de la branche famille.

Considérant que cette convention formalise un cadre de collaboration, constitue le pacte politique territorial et synthétise les compétences partagées entre la CAF et les collectivités.

Considérant qu'elle vise à s'accorder sur un diagnostic partagé afin de construire un projet de territoire adapté aux familles du territoire.

Considérant qu'un diagnostic partagé a été établi dans le cadre de la démarche d'élaboration de la CTG, lequel a abouti à la définition des enjeux suivants :

La petite enfance : "Accompagner les 0/3 ans"

- 1 - Développer et renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant sur le territoire
- 2 - Promouvoir les métiers de la petite enfance et en particulier celui d'assistant(e)s maternel(le)s
- 3 - Poursuivre et développer les actions auprès des professionnels de la petite enfance

L'enfance et la jeunesse : "Soutenir les 3/17 ans"

- 1 - Structurer l'offre jeunesse des 11/17 ans du territoire
- 2 - Soutenir les professionnels de l'enfance et de la jeunesse
- 3 - Accompagner les jeunes et leurs parents dans leurs préoccupations individuelles et collectives
- 4 - Fluidifier le parcours des enfants en situation d'handicap

La parentalité : "Devenir et être parent"

- 1 - Développer des lieux de ressources et d'échanges autour de la fonction parentale
- 2 - Poursuivre et renforcer les actions auprès des familles
- 3 - Faciliter et permettre des temps de "Répit", de passage de relais aux parents

L'accès aux services : "Faciliter l'accès aux services du territoire"

- 1- Favoriser les mobilités sur le territoire (en lien avec le plan Mobilité simplifié)
- 2 - Créer plus de lien social de proximité
- 3 - Renforcer les liens entre les différents acteurs de territoire et les faire connaître

Mme Laure ROUET précise que la CAF pourra apporter des financements dans la mise en place d'actions.

Mme Catherine GOURMAUD dit qu'à long terme nous allons certainement vers la création d'un espace de vie sociale et que cette structure sera implantée sur la ville de Chantonay.

Considérant que sur la base de ces enjeux, un plan d'actions et des fiches-actions ont été définis en concertation avec les communes et les acteurs du territoire, que ces fiches constituent une feuille de route permettant de fixer un cap tout en restant évolutif en fonction des besoins de la population et des communes ;

Considérant que la CTG jointe à l'appui de la présente délibération rappelle les objectifs et engagements de la CAF et des collectivités, qu'elle définit les modalités de collaboration dans le cadre de cette CTG ;

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du 15 mai 2024 ;

Vu la validation de la CTG par le Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2024 ;

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- valide le projet de Convention Territoriale Globale ;
- charge Monsieur le Maire de transmettre cette décision à la Communauté de Communes du Pays de Chantonay.

2- Révision des tarifs des cimetières et fixation d'un tarif pour les cavurnes

Monsieur le Maire rappelle que par délibération D2019-042 le Conseil Municipal a fixé les tarifs du cimetière communal. Aussi, suite à l'achat des cavurnes il propose dans un premier temps de revoir l'ensemble des tarifs, puis de fixer un tarif pour les cavurnes.

Un comparatif des tarifs des communes voisines est présenté.

De plus, il apparaît qu'aucune délibération instaure de tarifs dans le cimetière protestant, il est donc proposé d'appliquer les mêmes que le cimetière communal.

A l'issue de la présentation, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- fixe le tarif de 200.00 € pour une concession de 2 m² pour une durée de trente ans dans les 2 cimetières communaux.

Uniquement pour le cimetière situé la Rue Louis Marchegay :

- maintient le tarif de 520.00 € pour deux urnes dans le columbarium pour une durée de trente ans ;
- maintient le tarif de 50.00 € pour le jardin de dispersion ;
- instaure un tarif de 450.00 € pour l'acquisition d'un caveau pendant une période de 30 ans.

3- Demande de subvention à l'Office national des combattants et des victimes de guerre pour l'organisation du 80e anniversaire de la Libération le 8 mai 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la décision du Comité de labellisation du 80^e, de labelliser le projet du Verger de la Mémoire et plus largement la commémoration spécifique liée au 80^e anniversaire de la Libération organisée conjointement entre la municipalité et l'association UNC.

Aussi, dans ce contexte, une demande de subvention a été faite pour l'organisation de cet événement.

Monsieur le Maire explique sommairement le programme de cette journée sachant que l'UNC n'a pas encore tout défini et présente le plan prévisionnel de financement estimé à 10 500.00 €.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- sollicite une subvention de 2 625.00 € pour l'organisation de la journée du 8 mai 2025 ;
- valide le plan prévisionnel sur un budget de 10 500.00 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le dossier de demande de subvention.

4- Proposition d'ajout du nom et prénom de Roger PABOIS, résistant Germinois pendant la Seconde Guerre Mondiale sur le Monument aux Morts de la Commune

Dans la continuité du point précédent, Monsieur le Maire, présente le projet de l'UNC d'honorer Roger Paboïs, résistant, tué en 1944 à Paulhac-en-Margeride et inhumé dans le cimetière communal. Afin de marquer le 80^e anniversaire de la Libération, il est proposé au Conseil Municipal de l'inscrire sur le Monument aux Morts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres :

- donne son accord pour que le nom et prénom Roger Paboïs soit inscrit sur le Monument aux Morts de la commune.

VOIRIE/ASSAINISSEMENT/CADRE DE VIE

5- - Avenant au marché de travaux d'assainissement 2024

Monsieur le Maire laisse la parole à Philippe RIPAUD.

Dans le cadre des travaux d'assainissement 2024, il informe que nous avons réceptionné un avenant en plus-value de l'entreprise OUEST RESEAU ASSAINISSEMENT (mandataire) / LOIRE VENDEE INFRASTRUCTURES lié notamment à la création de deux branchements Eaux Usées (rue Marchegay)

pour la somme de 3 406,00 € H.T et la réparation ponctuelle sous domaine public pour la somme de 7 600,00 € HT soit une plus-value de 11 006.00 € H.T soit 13 207.20 € T.T.C.
Le montant du marché après prise en compte de l'avenant est porté 238 866.00 € H.T. soit 286 639.20 € T.T.C.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- accepte l'avenant en plus-value d'un montant de 11 006.00 € H.T
- autorise Monsieur le Maire à signer ce dernier.

6- Présentation du rapport sur le prix et la qualité du Service d'assainissement Collectif 2023

Comme tous les ans, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de faire une présentation du rapport d'assainissement collectif sur la commune.

Pour l'année 2023, il présente les principaux indicateurs à savoir 452 foyers sont raccordés, le réseau représente 10.82 km de canalisations. Le volume facturé sur l'année 2023 est de 32 597 m3.

Il précise que le budget assainissement est excédentaire, aucun emprunt n'est en cours.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal prend connaissance de ce rapport et le valide.

7- Choix de l'entreprise pour les travaux des affaires rurales 2024

Monsieur le Maire laisse la parole à Philippe RIPAUD pour la présentation de ce dossier.

Ce dernier informe l'assemblée que suite à la commission affaires rurales, une demande de prix a été faite à l'entreprise CHARPENTIER pour définir le programme de l'année. Selon le budget 2024, il est proposé de faire du curage de fossés et la reprise de chemins aux lieux-dits des Fournils et de la Garne.

L'ensemble de ces travaux s'élève à la somme de 12 200.10 € H.T. soit 14 640.12 € T.T.C

A l'issue de la présentation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- valide l'offre de l'entreprise CHARPENTIER pour la somme de 12 200.10 € H.T.
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

BATIMENTS

8- Avenants au marché de réhabilitation des logements des Cœurs Vendéens

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Fabrice HERBRETEAU pour présenter ce point.

Ce dernier informe que dans le cadre des travaux de réhabilitation des logements à la cité des Cœurs Vendéens, nous avons réceptionné :

- un avenant n°3 sans incidence financière au lot 2 terrassement gros œuvre couverture tuiles pour la reprise des enduits en fondations et la diminution de la surface d'enduit.

Le montant du marché après prise en compte de l'avenant reste porté à 127 730.36 € H.T soit 153 276.43 € T.T.C.

- un avenant n°4 en plus-value au lot 2 terrassement gros œuvre couverture tuiles pour la réalisation d'un carottage dans les box de rangement et la mise en place de 10 grilles de ventilation sur les cheminées existantes pour la somme de 1 326.28 € H.T. soit 1 591.54 € T.T.C.

Le montant du marché après prise en compte de l'avenant est porté à 129 056.64 € H.T soit 154 867.97 € T.T.C.

- un avenant n° 3 en plus-value du lot 9 Electricité pour l'ajout d'une alimentation VMC dans les box pour la somme de 168.75 € H.T soit 202.50 € T.T.C.

Le montant du marché après prise en compte de l'avenant est porté à 89 999.79 € H.T soit 107 999.75 € T.T.C

- un avenant n°1 en plus-value au lot 8 Plomberie Sanitaire Ventilation pour l'ajout de la ventilation dans les box pour la somme de 850.00 € H.T soit 1 020.00 € T.T.C.

Le montant du marché après prise en compte de l'avenant reste porté à 74 420.00 € H.T soit 86 904.00 € T.T.C.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- accepte les avenants relatifs aux lots 2 terrassement gros œuvre couverture tuiles, 9 Electricité et 10 Plomberie pour les montants inscrits ci-dessus relatifs aux travaux de réhabilitation des logements à la cité des Cœurs Vendéens ;

- autorise Monsieur le Maire à signer ces derniers.

9- Présentation et validation de l'Avant-Projet Sommaire de la réhabilitation de l'école publique et du bâtiment annexe

Monsieur le Maire laisse la parole à Fabrice HERBRETEAU pour présenter ce point.

Ce dernier résume la dernière rencontre faite avec le Cabinet d'Architecture AODA et le bureau fluides AREA concernant le projet de réhabilitation de l'école publique et de son bâtiment annexe.

Il présente l'étude énergétique et précise les différentes solutions présentées (pompe à chaleur ou chaudière à granules).

Il rappelle que l'école est utilisée 4 jours par semaine, cela nécessitant donc une programmation avec des marches/arrêts fréquents et que la pompe à chaleur est la solution la plus facile pour cette gestion.

De plus, l'installation d'une chaufferie bois nécessite des locaux techniques plus importants (un box pour le silo, 1 box chaufferie) augmentant le coût de l'installation, sachant que l'emprise du site est réduite.

Face à ce constat, M. HERBRETEAU précise que la solution pompe à chaleur (air/eau) avec plancher chauffant semble être cohérente.

Ensuite, une présentation du projet et des coûts prévisionnels de l'ensemble de l'opération phase Avant-Projet Sommaire est faite. Le coût travaux s'élève à la somme de 860 152.27 € H.T. sans compter l'aménagement de la cour d'école.

Il précise que cette enveloppe de travaux comprend notamment des choix de travaux à définir dès à présent :

- le ravalement de façade du bâtiment annexe : 19 860.56 € H.T.
- la conservation des cheminées : 8 560.00 € H.T.
- la rénovation du plancher et second œuvre des salles d'activités à l'étage du bâtiment annexe : 135 171.39 € H.T.

A l'issue de la présentation, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Mme Nelly PIVETEAU souligne que selon le PLUi le bâtiment semble être à préserver donc il est difficile de retirer les cheminées.

Mme Isabelle HELIE dit que le montant de conservation des cheminées est dérisoire sur le coût de travaux.

M. Benoit BARD dit que cela peut être source d'infiltrations dans l'avenir.

M. Fabrice HERBRETEAU précise que pour le ravalement, la bâtisse ne sera pas mise en pierres vues pour éviter toutes infiltrations.

M. Franck GUITTON s'interroge sur le coût que cela aura représenté de refaire un plancher bois plutôt que béton ? M. Mickaël MACE lui répond que le plancher sera caché dans tous les cas et que le phonique sera plus assuré avec le béton.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres :

- valide l'Avant-Projet Sommaire pour les deux bâtiments et décide de retenir la pompe à chaleur (air/eau) comme choix énergétique de chauffage puis de faire le ravalement de l'ensemble des façades et la rénovation de l'étage du bâtiment annexe ;
- précise que le projet de préau et de bâtiment de stockage pourra faire l'objet d'une modification en fonction du projet de renaturation de la cour et de l'éventuel agrandissement de celle-ci.
- décide de conserver la restauration des cheminées en option jusqu'au dossier de consultation des entreprises dans l'attente d'une réponse du service instructeur sur la définition faite des bâtiments à préserver au sein du PLUi.

Avant de passer au point suivant, Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré M. et Mme GAUTRON Gustave propriétaires de la maison d'habitation et du jardin attenant à l'école. Dans le cadre de la renaturation de la cour, il a été évoqué verbalement la possibilité d'agrandir cette dernière. Il informe que les propriétaires sont favorables à la cession d'une partie de leur terrain.

Aussi, même si ce point n'est pas à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'avis de l'assemblée pour la poursuite ou non de ce dossier.

Le Conseil Municipal à la majorité (10 POUR, 1 CONTRE, 4 ABSTENTIONS) souhaite que Monsieur le Maire poursuive les démarches pour acquérir en partie ce bien.

Ce point sera abordé lors d'une prochaine session pour définir la surface, le prix de vente...

10- Avenant n°2 au bail signé avec l'Association MAM Dans Ma Bulle

Monsieur le Maire informe avoir reçu une demande des 2 assistantes maternelles réunies au sein de l'Association MAM Dans Ma Bulle, qui suite au départ de la troisième assistante maternelle, souhaitent modifier la date du prélèvement du 5 au 15 du mois.

Cette information étant inscrite dans le bail, il convient à l'assemblée de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- donne son accord pour la rédaction d'un avenant au bail en cours avec l'association MAM Dans Ma Bulle pour la modification de la date de prélèvement du loyer au 15 du mois
- autorise Monsieur le Maire à signer ce dernier.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en application de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal à cet effet :

- en matière de cession de bien de gré à gré :

Numéro	Objet de la cession	Acquéreur	Montant	Date d'attribution réelle ou prévisionnelle
58	Meuble Ecole Publique	M. Laurent FONTENIT domiciliée 6 Rue du Pré Doré 85110 Saint	20.00 €	05/09/2024

		Germain de Prinçay		
--	--	--------------------	--	--

- en matière de commande publique :

Numéro	Objet	Attributaire	Montant	Date d'attribution
59	20 Cavurnes cimetière communal	SARL Patrick MATHONNEAU, 13 Rue du Roc 85410 LA CAILLERE SAINT HILAIRE	4 900 € H.T. soit 5 880.00 € T.T.C	05/09/2024
60	Commande complémentaires panneaux signalétiques	NADIA SIGNALISATION, 1 Rue Denis Papin, BP30736 49307 CHOLET	921.69 € H.T. soit 1 106.03 € T.T.C.	13/09/2024

QUESTIONS DIVERSES et PAROLES AUX ADJOINTS

Commission Economie M. Franck GUITTON informe que Monsieur le Maire et le Premier Adjoint ont rencontré la famille PAILLOU pour acquérir la forge. Cette parcelle sera destinée à accueillir la supérette API puisque les travaux de raccordements en électricité sur le parking de la salle polyvalente sont onéreux et nécessitent de casser l'enrobé.

Commission Culture/Loisirs et communication. Mme Laure ROUET fait le résumé de Comtempl'art (9 exposants, 160 visiteurs).

Le 14 décembre prochain aura lieu le circuit de Noël, plusieurs associations se sont manifestées pour y participer, un mail va être envoyé à toutes les associations. Le feu d'artifice sera tiré à cette occasion.

La Nuit de la lecture est programmée le 26 janvier 2025 sur le thème du Patrimoine au Temple.

Commission Affaires Sociales/ CCAS. Mme Catherine GOURMAUD annonce :

- 2 nouvelles personnes ont été recrutées dans le cadre du SCSS.
- Une randonnée solidaire est organisée le 17 octobre à 14h30 dans le cadre du mois Rose. Un circuit a notamment été fléché à cette occasion.
- Une première réunion avec les parents référents du restaurant scolaire est programmée le 15 octobre prochain.
- Une rencontre avec Vendée Logement a eu lieu pour le devenir de la cité des Boutons d'Or. Dans l'idéal, il faudrait que le site soit vide de tout occupant avant le lancement des travaux.

Commission Voirie. Monsieur Philippe RIPAUD informe :

- le point à temps doit avoir lieu semaine 41 mais risque d'être décalé en raison du mauvais temps.
- la société Roturier est actuellement à élaguer les haies dans le centre bourg,
- un robot de tonte à l'essai va être mis au terrain de foot.
- les travaux de drainage autour des aires de jeux se poursuivent.

Commission bâtiments. Monsieur Fabrice HERBRETEAU fait le résumé de la dernière commission bâtiments. Les élus sont favorables à l'installation du WIFI dans la salle polyvalente. Une mise en concurrence sera faite. Pour la salle des Boutons d'Or, une toile au dessus de la pergola est envisagée.

Monsieur le Maire dit que les travaux d'engazonnement du cimetière vont débiter cette fin d'année. Une société spécialisée va intervenir semaine 42 pour retirer les cailloux.

Les prochaines rencontres :

- Mardi 8 octobre à 18h30 : commission Communication pour le démarrage de l'Echo
- Lundi 14 octobre à 18h30 : rencontre avec Histoire de jardins pour l'étude de valorisations des places publiques
- Lundi 14 octobre à 20h00 : commission RH
- Mardi 15 octobre à 18h30 : commission Cantine
- Mercredi 23 octobre à 10h30 : rencontre avec Histoire de Jardins pour le chiffrage des cours d'école.
- Lundi 28 octobre à 18h30 : rencontre avec l'agence AODA pour la présentation de l'Avant-Projet Définitif pour la réhabilitation de l'école Publique et du bâtiment annexe.

A l'issue de la réunion Monsieur le Maire informe qu'une prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le **lundi 4 novembre 2024.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Vu la secrétaire de séance,
Isabelle HELIE

Certifié exact,
Le Maire, Dominique PAILLAT.